

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 33 (1895)
Heft: 11

Artikel: Un incendie à l'hospice des aliénés : au Champ-de-l'Air, en 1829
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-194847>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

SUISSE : un an . . . 4 fr. 50
 six mois . . . 2 fr. 50
 ETRANGER : un an . . 7 fr. 20

On s'abonne au *Bureau du Conteur*, à Lausanne et aux Bureaux des Postes. — Les abonnements datent du 1^{er} janvier, du 1^{er} avril, du 1^{er} juillet et du 1^{er} octobre.

PRIX DES ANNONCES :

du canton, 15 c. ; de la Suisse, 20 c. ; de l'Etranger, 25 c. la ligne ou son espace.

Perrottet

AU JARDIN DES PLANTES.

Ceux de nos lecteurs qui ont visité le Jardin des Plantes, à Paris, ne se doutent guère, pour la plupart, que sa prospérité et un très grand nombre des richesses végétales qu'il possède, sont dues à l'activité et à l'intelligence d'un de nos concitoyens. Les renseignements qu'on va lire nous en donnent cependant une preuve des plus convaincantes.

Samuel Perrottet, fils d'un cultivateur du Vully, entra très jeune comme petit garçon jardinier au service de l'un de nos grands propriétaires. Il n'avait reçu aucune éducation que celle de l'école de son village, mais ses maîtres ne tardèrent pas à découvrir chez lui les dispositions les plus heureuses et une activité infatigable. Ils ne virent plus dans ce jeune homme un simple mercenaire, mais un sujet auquel il ne manquait que des encouragements et de l'appui pour réussir. Des traités élémentaires d'agriculture et d'histoire naturelle furent mis entre ses mains, et il consacra à l'étude toutes les heures dont il pouvait disposer.

Perrottet avait entendu parler du fameux Jardin des Plantes de Paris, et de la célèbre école où de jeunes gens se formaient sous des maîtres habiles. Il osa rêver de la possibilité d'y être admis et en manifesta le désir. Ses bienfaiteurs étant à même de le seconder dans ce projet lui procurèrent des lettres de recommandation pressantes pour le chef du Jardin des Plantes, le Nestor de l'école, André Thouin.

Le jeune Perrottet fut accueilli avec bonté par ce respectable vieillard, mais au premier moment il lui laissa peu d'espérance. Puis, se ravisant, il lui dit : « Cependant, d'après le bien que me disent de vous les personnes qui vous ont adressé à moi, je ferai quelque chose. Tenez, mettez-vous là (en lui montrant quelques plate-bandes à bêcher), nous verrons ce que vous savez faire. »

Perrottet s'acquitta si bien de sa besogne qu'au bout de peu de temps il fut reçu comme aide-garçon jardinier. Son

intelligence, son esprit d'observation et ses progrès dans la science de l'horticulture le firent rapidement arriver au premier rang des botanistes cultivateurs, qui fournissent les sujets dont on a besoin pour les voyages de découvertes et les expéditions lointaines.

En 1819, le ministre de la Marine et des Colonies choisit deux bâtiments, le *Rhône* et la *Durance*, pour aller chercher des hommes instruits dans les cultures exotiques, soit sur les côtes de la Chine, soit dans les îles de l'Archipel asiatique, et les transporter à Cayenne afin de perfectionner l'industrie agricole dans cette vaste partie des possessions françaises du continent américain.

Le commandement de cette expédition fut confié au capitaine Philibert, et le jeune Perrottet fut désigné pour l'accompagner comme botaniste cultivateur. Il reçut pour instructions de rassembler d'amples collections de graines et surtout de plantes et d'arbres de ces contrées, et d'en peupler les jardins royaux des colonies françaises.

Dans son étonnante activité, et au milieu de difficultés sans nombre, Perrottet fit recueillir aux îles de Java, Sumatra, Bornéo, dans les archipels des Molusques et des Philippines, une quantité considérable de graines, d'arbustes et d'arbres dont il enrichit les jardins royaux des îles de France, de Bourbon et de la Guyane française. Il remplaça une partie de ce qu'il laissait chemin faisant, par d'autres productions de l'Afrique et de l'Amérique, et eut le bonheur, au retour, de rentrer dans le port de Rouen avec toutes ses richesses.

Un petit bâtiment fut mis à la disposition de Perrottet, avec lequel il remonta la Seine, et vint débarquer sur le quai du Jardin des Plantes une cargaison telle qu'on n'en avait point encore vu arriver d'aussi considérable, et surtout dans un si bel état de fraîcheur. Outre de grandes provisions de graines et de fruits, 85 caisses contenaient 354 arbustes de six pouces à six pieds d'élévation et 158 espèces différentes, dont plusieurs n'avaient pas encore paru dans aucun jardin de l'Europe.

Une serre nouvelle fut construite à la

suite des serres *Buffon* et *Baudin* pour recevoir cette riche collection. On lui donna le nom de serre *Philibert* ; mais il eût été plus convenable, plus juste de l'appeler du nom de notre compatriote, c'est-à-dire *serre Perrottet*.

Peu de temps après ce grand voyage, Perrottet voulut revoir sa patrie et prendre quelque repos dans le sein de sa famille. Il vint à Lausanne. La Société des Sciences naturelles s'empessa de l'inviter à devenir l'un de ses membres. Il assista à plusieurs séances et enrichit notre musée de divers objets précieux.

Rentré à Paris, il ne tarda pas à recevoir une mission importante encore, celle de fonder un établissement agricole dans les possessions françaises voisines du Sénégal, où deux premières tentatives avaient échoué. Perrottet partit donc, en 1824, avec une colonie d'ouvriers jardiniers mis sous ses ordres. Mais après de nombreux et persévérants essais dans la contrée qui sépare le Sénégal et la Gambie, il ne tarda pas à se convaincre qu'il était absolument impossible d'obtenir de réels succès de la culture sous un tel climat.

En 1831, Perrottet publia à Paris, un intéressant ouvrage sur ce dernier voyage. D'autres écrits occupèrent dès lors ses loisirs, car sa santé, altérée par un séjour de cinq ans, sous l'influence délétère d'un climat insalubre, ne lui permettait plus de continuer ces lointaines explorations.

Un incendie à l'hospice des aliénés

au Champ-de-l'Air, en 1829.

Voici en quels termes les journaux de l'époque rendent compte de l'événement :

« Mercredi, 21 juillet, nous avons entendu à Lausanne la cloche du feu. En un instant toute la ville a été dans les rues avec le seau, soit *brochet*, que chacun doit avoir chez soi. On apprit bientôt que le feu était à l'hospice des aliénés. La foule et les pompes sont arrivées immédiatement au lieu de l'incendie et le zèle de tous n'a pas tardé à empêcher les progrès du mal.

» Dans le premier moment, le danger paraissait immense; une fumée noire et épaisse sortait de toutes les croisées du grand bâtiment, et on ne pouvait pénétrer au foyer, tellement il y avait de fumée aux issues. Il semblait que le feu était partout et que si une flamme éclatait, elle devait tout envelopper.

» A force d'eau, le mal a été maîtrisé en quelques heures et on a constaté plus tard que le feu avait pris au bûcher, près du dépôt de charbon et de la lingerie. Il n'y a eu aucun accident et peu de meubles ont souffert, sauf par le transport.

» Le résultat de ce malheur a été beaucoup de bois carbonisé, ainsi que les détériorations causées par l'eau, la fumée, la foule, et la nécessité de sacrifier fenêtres, portes et planchers pour pouvoir apporter du secours.

» Cet événement a été accompagné d'une circonstance qui a occupé le public lorsque le danger a été passé.

» On a dû transporter les aliénés dans un bâtiment public du voisinage; quelques-uns ont voulu s'évader et ont été repris. On en cherchait un et on a rencontré une personne vêtue d'une façon étrange et portant de longs cheveux; on a remarqué sur son visage l'expression de l'effroi et de l'ébahissement: « C'est lui! » a-t-on dit; puis on l'a entouré finement; il s'est aperçu qu'on en voulait à lui, et son calme affecté, démenti par les convulsions de sa physiologie, a empêché les doutes même de naître. On l'a empoigné le plus poliment du monde. Ses efforts pour se soustraire à cette investigation, et ses cris, qui paraissaient inarticulés, ont donné la certitude qu'on avait bien deviné.

» Le vacarme, l'incendie, les cris de toute une foule, la perspective d'une réclusion, l'entourage d'une bande d'aliénés, tout a contribué à donner au pauvre diable qu'on venait de saisir un aspect extraordinaire et à prolonger ainsi la certitude des gardiens officieux.

» On se trompait; c'était un arrivant étranger qui ne savait pas un mot de français. On lui a rendu la liberté et on lui a fait des excuses qu'il a abrégées avec plaisir. Ce quart d'heure inattendu lui a paru rude. Il trouvait les Welches un peu trop vifs. »

La casquette du papa Nizet

par AUGUSTE ERHARD

I

Quand je vins m'installer dans le charmant petit village de D..., situé à quelques lieues de Paris, il y avait deux ans déjà que le bonhomme Nizet habitait le pays.

La maison que j'avais louée touchait à la sienne. Nos deux jardins, deux longues bandes de terre étroites, étaient contigus, séparés par un mur, haut d'à peu près deux mètres, terminé en hérissure, et dont le faite était surmonté d'un treillage peint en vert où

couraient toutes sortes de plantes grimpan-tes. La clôture donnant sur la rue était formée d'un mur d'appui bas et supportant également un treillage où des lierres commen-çaient à monter.

La première fois que je le vis, c'était un dimanche matin. Il était à peine sept heures, j'étais accoudé à ma fenêtre, en train de humer l'air frais, de me griser de ces senteurs pénétrantes et exquises qui sourdent de terre à la pointe du jour. Lui, disposait du fumier au pied d'un massif de rosiers. Ma vue plongeait directement dans son jardin, et machinalement, je l'examinai, m'intéressant à son travail.

C'était un homme qui paraissait approcher de la soixantaine, grand, sec, nerveux, le dos légèrement voûté, la figure osseuse, avec un nez d'aigle, une large bouche, le menton anguleux et saillant. La face glabre, colorée, était traversée de deux sourcils grisonnants, épais et rudes, sous lesquels disparaissaient deux yeux caves dont je distinguais mal la couleur et l'expression. Il était vêtu d'un mauvais paletot marron, fermé en haut seulement par un bouton, avait aux pieds des sabots garnis de paille et sur la tête une casquette à oreillons, en peau de castor, vieillie, usée, et solidement enfoncée au ras des sourcils.

De sa fourche, il piquait le fumier dans sa brouette, l'étendait avec soin, par couches égales, s'interrompant de temps à autre pour observer une tige, pincer un bouton mal venu ou écraser entre ses doigts une chenille.

Ayant levé les yeux par hasard, il m'aperçut, porta vivement la main à sa casquette comme pour mieux l'assurer sur son front, me considéra quelques secondes en dessous, d'un air inquiet, puis brusquement changea sa brouette de place et se remit à l'ouvrage en me tournant le dos obstinément.

Lorsqu'il eut achevé son massif, il obliqua sournoisement la tête de mon côté, et, me surprenant immobile à mon poste, il me lança un coup d'œil soupçonneux et se dirigea vers sa maison. Au moment où il y arrivait, une vieille femme se montra sur le pas de la porte; il s'approcha d'elle et lui parla bas à l'oreille, avec volubilité. A coup sûr, il s'agissait de ma personne, car les regards de la vieille se portèrent sur moi et m'enveloppèrent d'un examen rapide, puis elle chuchotta au bonhomme quelques mots en secouant la tête d'un geste négatif, le contredisant apparemment. Et alors tous les deux rentrèrent.

Je pensai :

— Voilà un original et un sauvage que mon voisinage irrite!

Puis, je l'oubliai.

De trois jours je ne l'aperçus point, mais une après-midi, au retour d'une promenade faite après mon déjeuner, en passant devant sa porte, je l'avisai de nouveau, debout au milieu de son jardin. Nos regards se croisèrent, et immédiatement, de même que la première fois, il fit volte-face et me tourna le dos. Cette impolitesse me laissa indifférent, mais ce qui me frappa et occupa davantage ma pensée, c'est que malgré la chaleur écrasante, qui le tenait en manches de chemise, cet déboutonné, il avait encore sur la tête sa chaude casquette de fourrure. Le lendemain, en plein midi, même bizarrerie incompréhén-

sible. Bref, chaque fois que je le vis, quelle que fût l'heure ou la température, ce fut toujours coiffé de ce casque velu, étouffant, qui adhérait à son crâne comme une perruque, l'embéguinait étroitement, lui mangeait le front, la moitié des joues, parfois le haut des sourcils.

Point n'est besoin, je pense, de dire que nos rapports ne s'étaient point modifiés: mon voisin semblait mettre à m'éviter autant de soin que moi j'en prenais peu de sa présence, lorsqu'il se trouvait dans son jardin. Cette indifférence que je lui marquais finit par l'enhardir: il osa s'offrir à ma vue autrement que de dos. Peu à peu, même, il s'ap-privois, échangea avec moi un bonjour, puis quelques courts propos; l'année suivante, je lui fis cadeau de la rose Rubens qui manquait à sa belle collection de rosiers, et dès lors, nous devînmes bons amis.

Cet homme que j'avais jugé fantasque, insociable, était, au contraire, l'être le plus doux qu'on puisse imaginer. On le maniait comme un enfant. Seulement, il ne riait ja-mais, et quand il vous parlait ou vous écou-tait, son regard, d'ailleurs candide, vous fuyait constamment sous une mobilité exces-sive des paupières. La fameuse casquette en poil de castor emprisonnait toujours sa tête, et ma curiosité surexcitée se tenait à quatre pour ne point interroger le papa Nizet.

Si je m'abstins, ce ne fut certes pas par discrétion, mais de crainte de le mettre en colère et de me brouiller avec lui, ce qui m'ôtait tout espoir de connaître la vérité: en effet, j'avais observé que son regard, bien qu'il évitât le mien, ne me perdait pas de vue, et que chaque fois que je guignais du coin de l'œil la casquette, il s'en apercevait aussitôt et rompait net l'entretien.

J'avais bien tenté de faire jaser la vieille femme, servante — je le savais aujourd'hui — de mon original, mais celle-ci éludait adroitement toutes mes questions.

Un incident fut sur le point de lever mes doutes. M. Nizet était occupé un matin à pa-lisser les lierres de la façade de son jardin, lorsqu'un bruit de pas rythmés et pesants lui fit redresser la tête machinalement. Mais il n'eut pas plus tôt vu qui passait que déjà sa main était à sa casquette, maintenant l'é-ternel couvre-chef, la paume bien à plat sur le front, comme pour le mieux voiler sous un bandeau. Une expression de frayeur et d'an-goisse immobilisait ses traits, et il restait, la face pâle, bouleversée, les bras inertes, l'œil fixé sur les deux passants, qui n'étaient au-tres que le brigadier de gendarmerie et un de ses hommes.

Mon voisin était donc un malfaiteur? Mais, en ce cas, c'était sa figure qu'il eût dû ca-cher, son grand nez d'aigle, ses yeux, sa bou-che, son menton, et il ne s'en était pas préoc-cupé; il n'avait songé qu'au front. Défiance inexplicable... A moins qu'une balafre?... Parbleu! oui, c'était cela: le signe dénoncia-teur s'étalait entre les sourcils et les che-veux, et ce qu'il importait de soustraire à tout regard, c'était la cicatrice horrible!... Pourtant, puisqu'elle disparaissait déjà sous la visière collante de la casquette, pourquoi ce mouvement de précaution?... Peut-être un geste involontaire, instinctif.

Malgré ces présomptions, je n'étais pas persuadé. D'abord, il me répugnait de m'af-